

FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Société par actions simplifiée au capital social de 770.440 €
Siège social : 1, place des Marseillais – 94220 CHARENTON-LE-PONT
753 886 092 RCS Créteil

Exercice social du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
Comptes annuels approuvés par l'A.G du 30 juin 2021

ACTIF	Code poste	31/12/2020				31/12/2019
		Total	France	Espagne	Interco	
Créances sur les établissements de Crédit	030	537.632.380	535.874.757	1.757.623		369.617.187
Opération avec la clientèle	048	2.369.972	2.369.972			3.036.005
Actions et Autres Titres à retenu variable	070	145.494	145.494			277.810
Parts dans les Entreprises liées / Dotations des Succursales à l'étranger	100		1.000.000		1.000.000	
Immobilisations incorporelles	130	4.645.215	4.645.215			571.381
Immobilisations corporelles	140	4.729.193	4.687.865	41.328		2.825.372
Autres Actifs	170	7.050.617	9.040.150	114.481	2.104.011	2.882.325
Comptes de Régularisation	180	25.961.083	25.959.230	1.854		5.056.823
TOTAL ACTIF	L98	582.533.955	583.722.682	1.915.287	3.104.014	384.266.902

PASSIF	Code poste	31/12/2020				31/12/2019
		Total	France	Espagne	Interco	
Dettes envers les établissements de crédit	310	47.902.348	47.901.367	981		3.151.140
Opérations avec la clientèle	348	491.552.806	491.534.449	18.357		352.177.991
Autres Passifs	360	15.354.831	14.798.449	2.665.396	2.104.014	9.864.326
Comptes de Régularisation	370	872.191	872.190	1		30.970
Provisions pour Risques et Charges	380	2.683.734	2.683.734			980.770
Capitaux Propres Hors FRBG	435	24.168.045	25.937.494	-769.449	1.000.000	18.111.706
Capital souscrit ..	440	770.440	770.440	1.000.000	1.000.000	770.440
Primes d'Emission	450	45.982.679	45.982.679			45.982.679
Réserves	460	77.044	77.044			75.640
Report à nouveau (+/-)	480	-28.718.457	-28.718.457			-33.144.155
Résultat de l'exercice (+/-) ..	490	6.056.340	7.825.788	-1.769.449		4.427.102
TOTAL PASSIF	L99	582.533.955	583.722.682	1.915.287	3.104.014	384.266.902

HORS-BILAN	31/12/2020		31/12/2019
	Total	France	
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements sur titres	145.494	145.494	277.810
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de garantie	811.050	811.050	811.050

COMPTE DE RESULTAT	Code poste	31/12/2020			31/12/2019
		Total	France	Espagne	
+Intérêts et produits assimilés	500	6.515	6.515		1.591
-Intérêts et charges assimilés	505	17.429		17.429	
+Commission (produits)	540	96.011.775	96.010.190	1.585	84.030.136
-Commissions (charges)	545	16.245.794	16.241.109	4.685	16.662.784
+/-Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550	20.739	20.739		
+Autres produits d'exploitation bancaire	560	49.142	49.142		39.463
-Autres charges d'exploitation bancaire	565	7.497.238	7.496.612	626	6.120.450
PRODUIT NET BANCAIRE	600	72.327.709	72.348.865	-21.155	61.287.956
-Charges générales d'exploitation	605	61.754.806	59.421.858	2.382.949	50.929.609
-Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporel	610	1.419.493	1.416.512	2.980	1.249.048
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	9.153.410	11.510.495	-2.357.084	9.109.299
+/-Coût du risque	625	-2.909.177	-2.908.516	-661	-3.834.712
RESULTAT D'EXPLOITATION	630	6.244.233	8.601.978	-2.357.745	5.274.587
+/-Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640	-1.249	-416	-833	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	650	6.242.984	8.601.563	-2.353.578	5.274.587
+/-Résultat exceptionnel ..	655				-500
+/-Impôt sur les bénéfices ..	660	186.645	775.774	-589.130	846.985
RESULTAT NET	690	6.056.339	7.825.788	-1.769.449	4.427.102

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Nickel a continué en 2020 sa forte croissance : • Le réseau de buralistes installés est passé de 5.550 points de vente fin décembre 2019 à 5.976 fin décembre 2020, • Sur l'année, 406.000

personnes ont ouvert un compte de paiement ouvert dans les livres de la Société (un « Compte Nickel »), portant la totalité des ouvertures de comptes depuis le lancement de l'activité de la Société à 1.900.000 Comptes Nickel fin décembre 2020. Cette croissance se reflète au niveau du compte de résultat : • Augmentation du Produit Net Bancaire de 18 %, • Un résultat positif de 6.056.339 euros se décomposant comme suit : FPE France +7.825.788 euros. FPE Espagne -1.769.449 euros. L'année 2020 a été également celle de changements majeurs : • Préparation du lancement à l'international, avec une adaptation de l'organisation, du SI et des processus, • Bascule vers le nouvel ERP comptable. **II – PRINCIPES ET METHODES** : **a) PRESENTATION DES COMPTES** : La SAS F.P.E. a un statut d'établissement de paiement, ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français. Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes et au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Pour les comptes individuels, sera appliqué à F.P.E. l'ensemble des dispositions applicables aux établissements de crédit. **b) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES** : Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : – Continuité de l'exploitation, – Indépendance des exercices, – Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur. Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après. **c) COMPTES DE BILAN : ACTIF** : – **Créances sur les établissements de crédit** : Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Du fait de son statut d'établissement de paiement et conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier relatif à la protection de la clientèle, FPE doit cantonner les fonds reçus de la clientèle sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit. – **Opérations avec la clientèle** : Les créances impayées sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2221-9 du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable du risque de crédit. Une dépréciation de créance individualisée est constatée dès lors qu'en date d'établissement des comptes le recouvrement des sommes débitees est compromis. Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées de l'encours des comptes. – **Obligations et autres titres à revenu fixe** : Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. – **Portefeuille titres** : Ce poste est régi par les articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC 2014-07, qui précisent les champs d'application et définitions des titres. **Titres de placement** : L'ensemble de ce portefeuille est comptabilisé en titres de placement. Ainsi conformément aux articles 2331-1 à 2332-4, les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène de titres. Les plus ou moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». **Titres de participations** : Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **Autres immobilisations financières** : Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement. – **Immobilisations corporelles et incorporelles** : Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou d'acquisition, nette des amortissements cumulés. Elles engregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément : Frais de développement : **Durée** : 3 ans ; **Méthode** : Linéaire. Logiciels et programmes informatiques : **Durée** : 5 ans ; **Méthode** : Linéaire. Agencements et installations : **Durée** : 5 ans ; **Méthode** : Linéaire. Matériel de sécurité : **Durée** : 6 ans et 6 mois ; **Méthode** : Linéaire. Matériel informatique : **Durée** : 3 ans ; **Méthode** : Linéaire. Mobilier : **Durée** : 10 ans ; **Méthode** : Linéaire. A chaque clôture des comptes, FPE apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. – **Autres actifs** : Ce poste regroupe principalement les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les immobilisations financières. Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel. Les règles de classification des créances sont conformes au règlement n° 2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 (déclassement dès 90 jours de retard de règlement). Ces créances sont classées sous quatre catégories : – Créances clientes saines : Créances pour lesquelles l'antériorité est inférieure à trois mois et sur lesquelles aucun risque de non recouvrement n'a été identifié ; – Créances restructurées : suite à un accord de remboursement avec le débiteur, peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale ; – Créances douteuses : il s'agit des créances qui sont soit impayées depuis au moins trois mois, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non recouvrement. – Créances douteuses compromises : il s'agit des créances douteuses pour lesquelles la société considère que la situation est irrémédiablement compromise et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. – **Comptes de régularisation** : Sous ce chapitre sont enregistrées les charges comptabilisées d'avance. Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance. **PASSIF** : – **Autres passifs** : Ce poste regroupe principalement les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs. – **Comptes de régularisation** : Les comptes de régularisation passif sont principalement constitués de prélèvements

réjetés. – Provisions pour risques et charges : Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03. Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite et les provisions pour risques et charges. **Provision pour indemnité de fin de carrière** : La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée et comptabilisée en application de la recommandation ANC 2013-02 suivant le régime des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi. Les hypothèses prises pour calculer la provision indemnités de fin de carrière (IFC) au 31 décembre 2020 sont les suivantes : – Taux d'actualisation : 0,30 %, – Taux d'inflation : 1,70 %, – Taux de charges sociales patronales :

Société	Cadres	Non cadres
FPE NICKEL	56,00 %	42,00 %

- **Capitaux propres hors FRBG** : Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice. Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés. **d) COMPTES HORS BILAN** : – **Engagements de financement** : Néant au 31 décembre 2020. – **Engagements de garantie** : BNP Paribas est caution solidaire de FPE auprès de PFO (baillieur locaux Nantes) pour les obligations de FPE au titre du bail commercial. – **Engagements sur titres** : Des OPCVM « Federal Obligation Variable ISRI » auprès du Crédit Mutuel Arkea ont été nantis au profit des quatre « Garanties A Première Demande » octroyées par Crédit Mutuel Arkea ainsi que pour la garantie octroyée dans le cadre de son ancienne activité de chef de file. **e) COMPTE DE RESULTAT** : – **Intérêts et produits assimilés** : Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Figurent notamment à ce poste : • Les intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe, • Les autres intérêts et produits assimilés. – **Intérêts et charges assimilés** : Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. – **Commissions nettes** : Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers. Figurent notamment à ce poste, les commissions perçues en qualité d'intermédiaire pour des opérations de placement, les commissions qualifiées de conseil et les commissions administratives de référencement. – **Charges générales d'exploitation** : Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs. – **Montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice** : Conformément à l'article R123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires aux Commissaires aux comptes s'élève à 76.400 euros aux titres des prestations 2020. – **Coût du risque** : Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et Reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette				
Filiales détenues à + de 50 %	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Participations détenues à + de 10 % et - de 50 %	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Autres Filiales et Participations	na	na	na	na	na	na	na	na	na

Note 5 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Libellé	12/2020	12/2019
Incorporelles	1.612.942	567.318
Corporelles	52.103	307.171
IMMOBILISATIONS EN COURS	1.665.044	874.489
Frais de recherche et développement	2.217.010	8.827
Concessions et droits similaires	1.250.267	13.000
Logiciels et programmes informatiques	0	3.055
Total immob. incorporelles avant amortissement	3.467.277	24.882
Amort./ Immob. Incorporelles	-435.003	-20.820
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	3.032.273	4.063
Agencements et Installations	2.622.914	193.150
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6.018.798	5.283.906
Dont Matériel de bureau, informatique et mobilier FPE France	5.974.490	5.283.906
Dont Matériel de bureau, informatique et mobilier FPE Espagne	44.309	
Amort./ Immob. Corporelles	-3.964.622	-2.958.855
Dont Amort. / Immob. Corporelles FPE France	-3.961.642	-2.958.355
Dont Amort. / Immob. Corporelles FPE Espagne	-2.980	
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	4.677.090	2.518.201
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	9.374.408	3.396.753

Note 6 : Autres actifs et autres passifs :

ETAT DES AUTRES CREANCES ET STOCKS	A plus de 1 an	1 an au plus	TOTAL
Actif circulant			
Débiteurs Divers	574.897	5.545.835	6.120.732
Dépôts et cautionnements	574.897		574.897
Fournisseurs Avances et Comptes FPE France		1.385.843	1.385.843
Fournisseurs Avances et Comptes FPE Espagne		1.102	1.102
Personnel et comptes rattachés FPE France		14.576	14.576
Personnel et comptes rattachés FPE Espagne		916	916
Etat – Impôts, taxes et versements FPE France		2.296	2.296
Etat – Impôts, taxes et versements FPE Espagne		112.463	112.463
Autres débiteurs		4.028.639	4.028.639
Comptes de stock et emplois divers		929.886	929.886
Cartes		929.886	929.886
TOTAL BRUT	574.897	6.475.721	7.050.617
TOTAL NET	574.897	6.475.721	7.050.617

ETAT DES AUTRES DETTES	1 an au plus	TOTAL 12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés FPE France	7.640.685	7.640.685
Fournisseurs et comptes rattachés FPE Espagne	305.346	305.346

irréductibles, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties. **III – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT : Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit :**

ACTIF (En euros)	A moins d'un mois	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit		
Comptes à vue	537.632.380	537.632.380
dont compte de cantonnement	491.534.449	491.534.449
dont compte à vue FPE France	44.340.308	44.340.308
dont compte à vue FPE Espagne	1.757.623	1.757.623
TOTAL BRUT	537.632.380	537.32.380
TOTAL NET	537.632.380	537.632.380

PASSIF (En euros)	A moins d'un mois	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes à vue	47.902.348	47.902.348
dont compte à vue FPE France	47.901.367	47.901.367
dont compte à vue FPE Espagne	981	981
TOTAL	47.902.348	47.902.348

Note 2 : Opérations avec la clientèle : Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes de dépôts correspondant au cantonnement à l'actif.

ACTIF (En euros)	2020	2019
Opérations avec la clientèle :	2.369.972	3.036.005
Comptes de la clientèle débiteurs	1.556.323	2.053.734
Valeurs non imputées	813.648	982.271
Créances douteuses		
Cotisations	5.092.801	
Comptes de la clientèle débiteurs supérieurs à 90 jours		1.536.144
Dépréciations	-5.092.801	-1.536.144
Opérations avec la clientèle	2.369.972	3.036.005

PASSIF (En euros)	2020	2019
Opérations avec la clientèle :	491.552.806	352.177.991
– Dont Comptes FPE France	488.097.216	350.315.223
– Dont Comptes FPE Espagne	18.357	
– Autres sommes dues en instance d'affectation	3.437.233	1.862.768
Total encours acquis par la clientèle	491.552.806	352.177.991

En 2019, seuls les comptes clients débiteurs revêtaient un caractère douteux. En 2020, la méthode de classification en douteux a été actualisée : – Les comptes clients débiteurs sont liés à des incidents techniques et de ce fait ne revêtent pas un caractère douteux. – Les créances impayées liées à la cotisation annuelle sont classifiées comme douteux, du fait que le client ne respecte pas son engagement contractuel. En 2020, 5.092 k€ ont été dépréciés au titre des cotisations partielles.

Note 3 : Actions et autres titres à revenu variable :

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES (En euros)	Valeurs brutes 12/2020	Valeurs Nettes 12/2020	Valeur Nettes 12/2019
Titres de placement	145.494	145.494	277.810
TOTAL BRUT	145.494	145.494	277.810
TOTAL NET	145.494	145.494	277.810

Note 4 : Parts dans les entreprises liées : Néant. **Note 4bis : Tableau des filiales et participations :**

Personnel et comptes rattachés FPE France	4.730.008	4.730.008
Personnel et comptes rattachés FPE Espagne	172.591	172.591
Sécurité sociale et autres organismes	1.840.043	1.840.043
Autres impôts, taxes et assimilés FPE France	454.022	454.022
Autres impôts, taxes et assimilés FPE Espagne	83.446	83.446
Groupes et Associés	128.691	128.691
TOTAL	15.354.832	15.354.832

Note 7 : Comptes de régularisation : Charges constatées d'avance : **12/2020** : 1.210.317 ; **12/2019** : 443.947. Produits à recevoir : **12/2020** : 4.537.322 ; **12/2019** : 4.158.414. Comptes de régularisation divers débiteurs FPE France : **12/2020** : 20.211.591 ; **12/2019** : 454.461. Comptes de régularisation divers débiteurs FPE Espagne : **12/2020** : 1.854. **Total Actif** : **12/2020** : **25.961.083** ; **12/2019** : **5.056.823**. Charges à payer : **12/2020** : 771.859. Autres comptes de régularisation FPE France : **12/2020** : 100.331 ; **12/2019** : 30.970. Autres comptes de régularisation FPE France : **12/2020** : 1. **Total Passif** : **12/2020** : **872.191** ; **12/2019** : **30.970**. **Note 8 : Provisions :**

Au 31 décembre (En euros)	12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	12/2020
Indemnités départ à la retraite	273.909	144.441			418.350
Autres prov. pour risques et charges	656.860	967.743	-475.755	1.116.536	2.265.384
dont litiges clients	60.000	36.549	-35.204		61.345
dont litiges salariés	156.639	836			157.475
dont fraudes	226.000	712.852	-398.266		540.586
dont suspens 2019	105.987	146.263			252.250
dont autres	108.234	71.243	-42.285		137.192
dont Comptes Débiteurs				1.116.536	1.116.536
TOTAL	930.770	1.112.183	-475.755	1.116.536	2.683.734

Au titre de 2020, nous avons une augmentation de l'indemnité de départ à la retraite de 144.441 €. La dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant de 967 743 € correspond à : • Une dotation aux provisions pour litiges clients de 36.549 €, • Une dotation aux provisions pour litiges salariés de 836 €, • Une dotation aux provisions pour fraude de 712.852 €, • Une dotation aux provisions pour suspens de 146.263 €, • Une dotation aux autres provisions pour 71.243 €. La reprise de provisions pour risques et charges d'un montant de 475.755 € correspond à : • Une reprise de provisions pour fraude de 398.266 €, • Une reprise de provisions pour incidents de 42.285 €, • Une reprise de provisions pour autres litiges de 35.204 €. Les autres mouvements pour un montant de 1.116.536 € correspondent aux autres provisions pour risques et charges relatives aux comptes clients débiteurs. Ces provisions ne doivent pas être soustractives de l'actif (provisions pour créances douteuses). L'actualisation de la méthode de comptabilisation de la provision pour clients débiteur en 2020, a entraîné le

Reclassement de la provision de 2019 en ce sens. **Note 9 : Variation des capitaux propres et assimilés :**

(En euros)	12/2019	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	12/2020
Capital	770.440			770.440
Primes d'émission	45.982.679			45.982.679
Réserve légale	75.640	1.404		77.044
Report à nouveau	-33.144.155	4.425.698		-28.718.457
Résultat de l'exercice	4.427.102	-4.427.102	6.056.339	6.056.339
Dont Résultat de l'exercice FPE France	4.427.102	-4.427.102	7.825.788	7.825.788
Dont Résultat de l'exercice FPE Espagne			-1.769.449	-1.769.449
TOTAL	22.538.808	-4.427.102	6.056.339	24.168.045

Le capital social de la Société s'élève à un montant de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770.440 €) euros divisé en sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770.440) actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées en totalité. **Note 10 : Maturités – répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors-bilan selon la durée restant à courir :** Néant. **Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'exigibilité :** **OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES :** inférieure ou égale à 1 mois : 537.632.380. Comptes de cantonnement : inférieure ou égale à 1 mois : 491.534.449. Comptes à vue FPE France : inférieure ou égale à 1 mois : 44.340.308. Comptes à vue FPE Espagne : inférieure ou égale à 1 mois : 1.757.623. **CONCOURS A LA CLIENTELE :** inférieure ou égale à 1 mois : -499.857.020. Autres valeurs à vue FPE France : inférieure ou égale à 1 mois : 491.534.449. Autres valeurs à vue FPE Espagne : inférieure ou égale à 1 mois : 18.357. Autres Débiteurs et Crédeurs : inférieure ou égale à 1 mois : 8.304.214. **TOTAL NET AUTRES :** inférieure ou égale à 1 mois : 37.775.360. **Note 11. Détail du Produit Net Bancaire :**

RESULTAT (En euros)	12/2020		12/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts et Produits assimilés.....	6.515	-17.429	1.591	
Opérations avec les établissements de crédit FPE France.....	6.515		1.591	
Opérations avec les établissements de crédit FPE Espagne.....		-17.429		
Total Net + Produits – Charges d'Intérêts et assimilés	-10.915		-1.591	
Commissions et Frais.....	96.011.775	-16.245.794	84.030.136	-16.662.784
Opérations de trésorerie et interbancaires FPE France.....	11.467.298	-9.136.296	10.791.822	-9.065.053
Opérations de trésorerie et interbancaires FPE Espagne.....	46	-4.653		
Engagements hors-bilan.....	197.254			
Moyens de paiement FPE France..	84.345.638	-7.104.813	73.238.314	-6.852.557
Moyens de paiement FPE Espagne	1.540	-32		
Prestations de services financiers..				-745.174
Total Net des Commissions et Frais	79.765.981		67.367.352	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ...	21.718	-979		
+/- Autres résultats d'exploitation bancaire FPE France	49.142	-7.496.612	39.463	-6.120.450
+/- Autres résultats d'exploitation bancaire FPE Espagne.....		-626		
PRODUIT NET BANCAIRE	72.327.709		61.287.956	

Faisant suite au changement de système comptable en 2020 : SABORACLE, le lien PCEC de certains comptes PCI a été modifié. Les comptes relatifs aux produits rétrocedés aux Buralistes correspondent à la nomenclature réglementaire « Autres Charges d'exploitation bancaire » ont ainsi été reclassés. En 2019, la nature de ces charges n'étant pas précisée et notamment le caractère lié à la rétrocession, ces frais étaient classés en « Commissions et frais – prestations de services financiers ». Les gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation sont liés aux opérations de change. **Note 12 : Détail du résultat d'exploitation :**

RESULTAT (En euros)	12/2020		12/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
PRODUIT NET BANCAIRE.....	72.327.709		61.287.956	
- Produits généraux d'exploitation	462.817		252.259	
Refacturation SMS	113.255		129.707	
Autres charges refacturées.....	180.833			
Autres produits	168.729		122.552	
- Charges générales d'exploitation	-62.217.623		-51.181.867	
Frais de personnel	-28.365.947		-19.317.270	
Salaires et traitements FPE France	-16.871.283		-12.435.654	
Salaires et traitements FPE Espagne.....	-1.067.908			
Charges de retraite FPE France	-1.066.960		-810.808	
Charges de retraite FPE Espagne	-9.869			
Autres charges sociales FPE France	-5.290.263		-3.650.738	
Autres charges sociales FPE Espagne..	-227.868			
Intéressement et participation des salariés	-1.521.833		-780.943	
Impôts et taxes liés aux rémunérations FPE France	-2.271.111		-1.639.128	
Impôts et taxes liés aux rémunérations FPE Espagne.....	-38.852			
Autres Impôts et taxes	-1.115.861		-5.580.255	
Autres Charges d'exploitation	-32.590.539		-26.043.441	
Services extérieurs FPE France	-27.761.715		-22.255.587	
Services extérieurs FPE Espagne.....	-891.456			
Locations FPE France.....	-1.506.389		-1.075.437	
Locations FPE Espagne.....	-2.081			
Transport et déplacement FPE France .	-428.807		-969.285	
Transport et déplacement FPE Espagne	-45.953			
Charges diverses d'exploitation FPE France	-1.908.175		-1.743.133	
Charges diverses d'exploitation FPE Espagne.....	-48.962			
Dotations / reprise de provisions	-145.277		-240.901	

Dotation nette aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1.419.493	-1.249.048
Incorporelles : Variations des amortissements (+Reprise -Dotation)	-424.149	-12.968
Variations des dépréciations (+Reprise -Dotation)		2.290
Corporelles : Variations des amortissements (+Reprise -Dotation) FPE France	-992.364	-1.239.000
Corporelles : Variations des amortissements (+Reprise -Dotation)FPE Espagne.....	-2.980	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	9.153.410	9.109.299
+/- Coût du risque.....	-2.909.177	-3.834.712
Dont +/- Coût du risque FPE Espagne..	-661	
RESULTAT D'EXPLOITATION	6.244.233	5.274.587
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1.249	
Immobilisations incorporelles et corporelles FPE France	-416	
Immobilisations incorporelles et corporelles FPE Espagne	-833	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .	6.242.984	5.274.587
+/- Résultat exceptionnel		-500
- Impôt sur les bénéfices FPE France...	-775.774	-846.985
- Impôt sur les bénéfices FPE Espagne	589.130	
RESULTAT NET	6.056.339	4.427.102

IV – AUTRES INFORMATIONS : – Configuration du capital : Le capital de FPE s'élève à 770.440 euros et se trouve composé de 770.440 actions d'une valeur unitaire de 1 euro. – **Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle :** Conformément aux articles L123-21 du Code de commerce, 38-2 bis du Code général des impôts et 512-4 du PCG (repris par le règlement 2014-07 de l'ANC) et conformément à ses Conditions Générales de Ventes (CGV), F.P.E. comptabilise à son compte de résultat les produits liés à la vente des coffrets et de la cotisation annuelle au moment de la date de souscription du compte ou à sa date anniversaire. – **Transactions avec les parties liées :** Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur. Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste. – **Effectifs :** L'effectif au 31 décembre 2020 s'élève à 478 collaborateurs. Cadres : 189 ; Non Cadres : 289. L'effectif moyen sur l'année 2020 était de 420 salariés. **V – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :** NA.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance du Résultat Net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à un montant de 7.825.788 euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter la somme distribuable ainsi obtenue comme il suit : – report à nouveau : 7.825.788 euros. Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la Constitution de la Société.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion : En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion : Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance :** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations :** La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques :** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à

la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : • il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; • il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; • il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; • il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; • il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris-La Défense, le 24 juin 2021, le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIÉS, Jean-Vincent COUSTEL, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.
